



Municipalité de Sainte- Geneviève-de-Berthier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE lors de la séance tenue le 7 juillet 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a adopté le règlement portant le numéro 807-2026 décrétant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie de l'excédent accumulé non affecté du fonds général.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé au 400, rang de la Rivière-Bayonne Sud, Sainte-Geneviève-de-Berthier.

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 9^{ième} jour du mois de juillet 2026.



Hélène Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière